

N°2021-06/33B

---

**Objet : MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT POUR LA PREFIGURATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION DE LA GESTION INTEGREE DE LA COTE SABLEUSE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC LE CEREMA**

---

L'an deux mille vingt et un, le 02 juin, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arrieta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Vote :</b>	8
<b>En exercice :</b>	10	<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	8	<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents excusés :** François BONNEAU, Louis SALA.

**Secrétaire de séance :** Robert OLIVE

**Date de convocation :** 26 mai 2021

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Le Bureau communautaire a décidé par délibération du 29 janvier 2020 de déposer une candidature commune avec la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, la commune de Leucate et l'OBSCAT dans le cadre de l'appel à partenaires lancé par l'ANEL et le CEREMA pour la gestion intégrée du littoral.

Cette candidature a été retenue.

Le programme de recherche et de développement vise à réaliser pour la première fois une étude permettant de définir une stratégie de gestion du littoral en Méditerranée à l'échelle d'une unité sédimentaire. Il prend les hypothèses originales basées sur l'évolution du trait de côte à l'horizon 2050.

L'étude en projet va d'une part exploiter les connaissances acquises sur le territoire depuis plusieurs années dans le cadre d'expertises ObsCat mutualisées et de projets de recherche régionaux, et d'autre part mobiliser les élus dans la définition de leur projet territorial à l'horizon 2050 en souhaitant concilier attractivité économique, préservation des espaces naturels et équilibre social. Cette étude, en tant que guide stratégique, innove en matière d'aide à la décision appliquée au littoral et à la recomposition territoriale en Occitanie.

Le Cerema dispose des compétences propres dans les différents domaines et thématiques du programme. La méthodologie issue de ce partenariat est expérimentale et a vocation à servir de démonstrateur pour d'autres territoires littoraux.

Aussi, il convient de conclure entre les partenaires maîtres d'ouvrage et le CEREMA un marché de prestation de service de recherche et de développement pour la préfiguration de la stratégie d'adaptation de la gestion intégrée de la côte sableuse catalane face au changement climatique.

Le montant total du marché est de 177 000 € HT, cofinancé par les parties.

Ainsi, le Cerema contribue à hauteur de 50 % du montant total du marché, soit un montant de 88 500 € HT.

Les collectivités de la côte sableuse catalane prennent à leur charge les 50 % restant, soit 88 500 € HT, suivant une répartition financière prenant en compte pour partie la longueur du linéaire côtier. Ainsi, le montant à la charge de la Communauté de Communes Sud Roussillon est de 13 860 € HT. Des aides ont été sollicitées auprès de la Région et de l'Etat qui pourraient venir diminuer ce montant.

Concernant les modalités de paiement, la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole est chargée de régler les factures auprès du CEREMA, les autres partenaires s'engageant à lui rembourser la quote-part leur revenant.

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **DECIDE** de passer un marché de prestation de service de recherche et de développement pour la préfiguration de la stratégie d'adaptation de la gestion intégrée de la côte sableuse catalane face au changement climatique avec le CEREMA aux conditions ainsi présentées ;

↳ **APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée qui fixe les termes et conditions par lesquels les partenaires et le CEREMA s'associent en vue de réaliser le programme de recherche et de développement ;

↳ **AUTORISE** le Président à signer cette convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

